

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2025/118

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21
DATE DE CONVOCATION : 23 SEPTEMBRE 2025

SÉANCE EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2025

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 21 : THÉÂTRE EN PLATT

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'explication de M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant du « Saargeminner Platt Theater » le contrat pour l'organisation d'un spectacle le 24 janvier 2026 au centre culturel et sportif,
- de régler le cachet d'un montant de 1 000,00 € à l'association du « Saargeminner Platt Theater » et de prévoir une provision de 136,62 € pour les droits d'auteur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant de « L'association Théâtrale de Grundviller » la convention de collaboration pour l'organisation d'un spectacle le 21 février 2026 au centre culturel et sportif,
- de régler le cachet d'un montant de 1 300,00 € à « L'association Théâtrale de Grundviller »,
- de prévoir une provision de 245,00 € pour les droits d'auteur à régler à « VerlagWilfried Reinehr », qui représenteront environ 10% du montant des entrées,
- de prendre acte que les recettes de la billetterie des deux spectacles seront au bénéfice de la commune,
- de fixer les tarifs d'entrée comme suit : adultes : 12,00 €, jeunes âgés de moins de 18 ans : 8,00 €,
- de prendre en charge toutes autres dépenses liées à l'organisation de cette manifestation,
- de prendre acte que les crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal 2026.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 6 octobre 2025

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 2 octobre 2025
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

